



Fiche de Données de Sécurité

URÉTHANE À BASE D'EAU LUSTRÉ 60 DEG



1. Identification

Nom du produit	URÉTHANE À BASE D'EAU LUSTRÉ 60 DEG		
Code du produit	WUC-0060		
Autres moyens d'identification	WB URETHANE 60 DEG SHEEN.		
Usage recommandé et restriction d'utilisation	Un revêtement protecteur et/ou décoratif ou produit de peinture complémentaire.		
Fabricant	GEMINI INDUSTRIES, INC. 2300 Holloway Drive El Reno, OK 73036 Tél. 1-800-262-5710 Télec. 1-405-262-9310 www.geminicoatings.com		
Numéro de téléphone en cas d'urgence	Urgence 24 heures (déversement, fuite, exposition ou accident) INFOTRAC 800-535-5053 En dehors des É-U, appelez à frais virés: 1-352-323-3500 (Français & Anglais) Réponse sur les matières dangereuses (HAZMAT) et aide sur la fiche signalétique: EMI 800-510-8510		

2. Identification des dangers

Résumé	Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inhaler les vapeurs, brouillards, aérosols. Si ingéré, consulter un médecin immédiatement et lui montrer la fiche signalétique. Ne pas ingérer. Porter un appareil de protection des yeux, des gants et autres vêtements de protection qui sont adaptés à la tâche à exécuter et aux risques encourus.
---------------	--

SIMDUT 2015/OSHA HCS 2012/SGH



Corrosion/irritation cutanée (Catégorie 2)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire (Catégorie 2A)

Toxicité pour la reproduction (Catégories 2)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique, Irritation des voies respiratoires (Catégorie 3)

ATTENTION

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux

H315 : Provoque une irritation cutanée

H335 : Peut irriter les voies respiratoires

H361D : Susceptible de nuire au fœtus

P201 : Se procurer les instructions avant utilisation.

P202 : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P261 : Éviter de respirer les vapeurs, brouillards et les aérosols.

P264 : Laver soigneusement le visage, les mains et toute surface de peau exposée après manipulation.

P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P280 : Porter des gants, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux.

P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

P332+P313 : En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

P304+P340+P312 : EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 : Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P308+P313 : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

P321: Traitement spécifique (voir la section 4 de la fiche FDS ou sur cette étiquette).

P362+P364 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P403+P233 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P405 : Garder sous clef.

P501 : Éliminer le contenu et le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.

3. Composition/information sur les composants

Nom chimique	CAS	Teneur en % en masse
N-Méthyl-2-pyrrolidone	872-50-4	10 - 11 %
Triéthylamine	121-44-8	1 - 2 %
Éther monobutylique du diéthylène glycol	112-34-5	1 - 2 %

4. Premiers soins

Inhalation	Déplacer la victime à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, donner la respiration artificielle. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène par une personne qualifiée. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
Voie cutanée	Laver la peau à l'eau tiède et au savon doux. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
Voie oculaire	IMMÉDIATEMENT! Rincer à grande eau. Retirer les lentilles de contact. Rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes. Soulever les paupières pour rincer correctement. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
Ingestion	NE PAS FAIRE VOMIR, sauf lorsque recommandé par du personnel médical. Si la victime est consciente rincer la bouche avec de l'eau et donner 1 à 2 verres d'eau. Ne rien donner par la bouche à une victime inconsciente ou convulsive. S'il y a vomissement spontané, garder la tête sous le niveau des hanches pour réduire les risques d'aspiration dans les poumons. Consulter un médecin ou un Centre Anti-Poison immédiatement.
Autre	Aucune information disponible.
Symptômes	Peut causer des rougeurs et une irritations aux yeux. Peut causer des rougeurs, un assèchement, des éruptions cutanées et une irritation de la peau. Peut causer une irritation des voies respiratoires.
Note au médecin	Traiter les symptômes. Si on pratique un lavage gastrique, il est recommandé de le faire sous intubation endotrachéale et/ou tube obturateur oesophagien. Lorsqu'on envisage de vider l'estomac, il faut bien peser le danger d'aspiration pulmonaire par rapport à la toxicité. Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés	Poudres chimiques sèches, eau pulvérisée, mousse chimique, dioxyde de carbone (CO2).
Dangers spécifiques du produit	Ce produit est une solution aqueuse qui ne soutient pas la combustion à moins que de l'eau soit évaporée. Ne pas appliquer sur des surfaces chaudes. Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produira et le conteneur pourrait éclater.

Équipements de protection spéciaux	Les pompiers devraient porter un appareil respiratoire autonome à pression positive (masque facial complet). Les vêtements de combat pour incendies peuvent ne pas être efficaces contre les produits chimiques.
Précautions spéciales pour les pompiers	Refroidir les contenants exposés au feu avec de l'eau pulvérisée. Empêcher les eaux de ruissellement issues de la lutte contre l'incendie ou le produit dilué de pénétrer dans les cours d'eau ou les égouts.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Ne pas toucher au produit répandu. Assurez-vous de porter les équipements de protection individuels mentionnés dans cette fiche.
Précautions relatives à l'environnement	Empêcher l'entrée dans les égouts et autres endroits fermés. Pour un déversement important, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.
Méthodes et matériaux pour l'isolation et le nettoyage	Bien aérer l'endroit. Arrêter la fuite si cela est possible de le faire sans risques. Absorber avec une matière inerte (terre, sable, vermiculite) ou essuyer ou racler et mettre dans un contenant de récupération approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Terminer le nettoyage en lavant à l'eau et au savon la surface contaminée.

7. Manutention et stockage

Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité	Utiliser seulement dans un endroit bien ventilé. Éviter l'inhalation prolongée ou répétée de vapeurs ou des brouillards. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter un appareil de protection des yeux, des gants et autres vêtements de protection qui sont adaptés à la tâche à exécuter et aux risques encourus. Éviter les températures élevées et la chaleur intense. Garder les contenants bien fermés entre les usages. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains, les avant-bras et le visage à fond après avoir manipulé ce composé et avant de manger, de boire ou de se servir d'articles de toilette. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.
Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles	Conserver dans un contenant bien fermé et proprement étiquetés dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Les contenants ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Conserver à l'abri de la lumière directe du soleil et de la chaleur. Tenir à l'abri du gel.
Température de stockage	10 à 35°C (50 à 95°F)

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Danger immédiat pour la vie ou la santé	Triéthylamine : 200 ppm.			
N-Méthyl-2-pyrrolidone	VEMP (8h)		10 ppm	US AIHA
Éther monobutylique du diéthylène glycol	VEMP (8h)	Fraction inhalable	10 ppm	ACGIH
Triéthylamine	VECD		1 ppm	ACGIH
			3 ppm	BC , ON
			15 ppm	61 mg/m ³
	VEMP (8h)		0.5 ppm	RSST (Pc)
			1 ppm	ACGIH
			5 ppm	BC , ON
			20.5 mg/m ³	RSST (Pc)

Contrôles d'ingénierie appropriés	Prévoir une ventilation mécanique (locale ou générale) suffisante afin de garder les concentrations de vapeurs, de brouillards, d'aérosols ou de poussières sous leurs limites d'exposition respectives.
Mesures de protection individuelle	
Yeux	Porter des lunettes anti-éclaboussures.
Mains	S'il y a risque de contact avec la peau porter des gants de nitrile ou de néoprène. Les gants jetables de Nitrile peuvent aussi être utilisés. Cependant, jetez-les après usage unique. Avant utilisation, l'usager devra s'assurer de leur étanchéité. Jeter les gants déchirés, perforés ou montrant des signes d'usure. Les gants doivent seulement être portés sur des mains propres. Laver les gants avec de l'eau avant de les enlever. Se laver ensuite les mains et les séchées.
Peau	L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus. Porter des vêtements de travail normaux couvrant les bras et les jambes conformément aux directives de votre employeur. Porter un tablier synthétique, au besoin, pour empêcher le contact prolongé ou répété avec la peau.
Voies respiratoires	Une protection respiratoire n'est pas requise en usage normal. Les appareils de protection respiratoire (APR) doivent être choisis, ajustés, entretenus et inspectés conformément à la réglementation et la norme CSA Z 94.4 et approuvé par NIOSH/MSHA. En cas de ventilation insuffisante ou dans un endroit bas ou fermé et pour un facteur de protection (FPC) maximum de 10 fois la limite d'exposition, porter un demi-masque avec cartouches pour vapeurs organiques. Pour un FPC maximum de 100 fois la limite d'exposition, porter un masque complet avec cartouches pour vapeurs organiques.
Pieds	Porter des bottes de caoutchouc lors d'un déversement.

9. Propriétés physiques et chimiques

État physique	Liquide	Inflammabilité	Ininflammable.
Couleur	Clair	Limite d'inflammabilité	N.Dis.
Odeur	Légère odeur d'acrylique	Point d'éclair	>93.3°C (199.9°F) Tagliabue coupe fermée
Seuil olfactif	N.Dis.	Température d'auto-inflammation	N.Dis.
pH	8 à 9	Sensibilité aux charges électrostatiques	Non
Point de fusion	N.Dis.	Sensibilité aux chocs et/ou à la friction	Non
Point de congélation	N.Dis.	Densité de vapeur	4 (Air = 1)
Point d'ébullition	100°C (212°F)	Densité relative	1.03 à 1.04 kg/L (Eau = 1)
Solubilité	Partiellement soluble dans l'eau.	Coefficient de partage n-octanol/eau	N.Dis.
Taux d'évaporation	N.Dis.	Température de décomposition	N.Dis.
Tension de vapeur	0.267kPa (2 mm Hg)	Viscosité	N.Dis.
% de volatilité	69.7%	Masse moléculaire	S.O.
N.Dis.: Non disponible S.O.: Sans Objet N.Det.: Non déterminé N.Ét.: Non établi			

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Aucune information disponible.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions recommandées d'entreposage.
Risque de réactions dangereuses (incluant les polymérisations)	Une réaction dangereuse ne se produira pas.
Conditions à éviter	Éviter les températures élevées et la chaleur intense. Tenir à l'abri du gel.
Matériaux incompatibles	Aucun signalé.
Produits de décomposition dangereux	Aucun produit de décomposition dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

11. Données toxicologiques

Mesures numériques de la toxicité	N-Méthyl-2-pyrrolidone	Ingestion 3914 mg/kg Rat DL50 Inhalation >5.1 mg/l/4h Rat CL50 Peau 8000 mg/kg Lapin DL50
	Éther monobutylique du diéthylène glycol	Ingestion 5660 mg/kg Rat DL50 Peau 2700 mg/kg Lapin DL50
	Triéthylamine	Ingestion 460 mg/kg Rat DL50 Inhalation 10.9 mg/l/4h Rat CL50 Peau 420 mg/kg Lapin DL50
Voies d'exposition probables	Peau, yeux, inhalation, ingestion.	
Effets retardés, immédiats et chroniques	Voie oculaire	Peut causer une irritation des yeux. La triéthylamine (non dilué) est très irritant et provoque de graves lésions oculaires (OCDE TG 405). La N-Méthyl-2-pyrrolidone (non dilué) est irritante pour les yeux (Lapin, OCDE 405). L'éther monobutylique du diéthylène glycol (CAS no 112-34-5) est irritant pour les yeux (lapins, OCDE 405).
	Voie cutanée	Peut causer des rougeurs et une irritation de la peau. Le contact prolongé et répété peut causer un assèchement de la peau et des gerçures. Le contact sur une grande surface de la peau pendant plusieurs heures peut causer l'absorption de quantités dangereuses du produit. La triéthylamine (non dilué) est corrosive pour la peau de lapin (OCDE TG 404). La N-Méthyl-2-pyrrolidone (non dilué) est irritant pour la peau de lapin (OCDE TG 404). L'éther monobutylique du diéthylène glycol (CAS no 112-34-5) peut causer une irritation légère de la peau (lapins, OCDE 404).
	Voie respiratoire	Peut causer une irritation des voies respiratoires. L'inhalation excessive est nocive. Une haute concentration peut causer une dépression du système nerveux central caractérisé par des maux de tête, des étourdissements, des vertiges, des nausées, de la somnolence et de la fatigue. La gravité des symptômes peut varier selon les conditions d'exposition.
	Voie orale	Peut causer une irritation gastro-intestinale avec nausées et vomissements.
	Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grandes ou égales à 0.1% ne sont pas des sensibilisants cutané ou respiratoire.
	Classification CIRC / NTP	Aucun ingrédient n'est répertorié.
	Cancérogénicité	Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grandes ou égales à 0.1% ne sont pas classés comme cancérogène par le CIRC, l'ACGIH, le NTP ou l'OSHA.
	Mutagène	Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grande ou égale à 0.1% ne sont pas connu pour causer des effets mutagènes.
	Toxicité sur la reproduction	Certains effets sur le développement, incluant des avortements, des malformations foetales et de la mortalité des nouveau-nés, ont été observés chez des rats, des

	<p>lapins et des souris après une exposition par voie orale et/ou cutanée de la N-méthyl-2-pyrrolidone (OECD, 2009).</p> <p>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Le système respiratoire.</p> <p>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée Aucun organe cible n'a été répertorié.</p>
Effets d'interaction	Aucune information disponible pour ce produit.
Autres informations	Les estimations de la toxicité aiguë (ETA) orale et cutanée du mélange ont été calculées comme étant supérieure à 5000 mg/Kg. Ces valeurs ne sont pas classifiées selon le SGH. L'estimation de la toxicité aiguë (ETA) par inhalation du mélange a été calculée comme étant supérieure à 20 mg/L/4h. Cette valeur n'est pas classifiée selon le SGH. Ces valeurs ne sont pas classifiées selon le SIMDUT 2015 et par OSHA HCS 2012.

12. Données écologiques

Toxicité écologique	<p>Poisson - <i>Oryzias latipes</i> CL50 24 mg/L; 96h (Triéthylamine) OECD 203</p> <p>Invertébré aquatique - <i>Ceriodaphnia dubia</i> (static) CE50 17 mg/L; 48h (Triéthylamine)</p> <p>Algue verte, <i>Pseudokirchneriella subcapitata</i> CE50 8 mg/L; 72h (Triéthylamine) OECD 201</p> <p>Poisson - <i>Lepomis macrochirus</i> - Crapet arlequin CL50 1300 mg/L; 96 h (CAS no 112-34-5)</p> <p>Poisson - <i>Oncorhynchus mykiss</i> - Truite arc-en-ciel CL50 >500 mg/L; 96h (Diéthylène glycol monobutyl ether)</p> <p>Invertébré aquatique - <i>Ceriodaphnia dubia</i> CSEO 7.1 mg/L; 7 days (Triéthylamine)</p> <p>Poisson - <i>Oncorhynchus mykiss</i> - Truite arc-en-ciel CL50 >500 mg/L; 96h (N-Méthyl-2-pyrrolidone)</p> <p>Invertébré - <i>Palaemonetes vulgaris</i> CE50 >1107 mg/L; 96h (N-Méthyl-2-pyrrolidone)</p> <p>Algue - <i>Desmodesmus subspicatus</i> CE50 600 mg/L; 72h (N-Méthyl-2-pyrrolidone)</p>
Persistance	Non persistant dans l'environnement aquatique.
Dégradabilité	La N-méthyl-2-pyrrolidone est facilement biodégradable; >70% en 28 jours (OCDE 301C). L'éther monobutylique du diéthylène glycol est facilement biodegradable à 88% en 28 jours (OCDE 301D). La triéthylamine est facilement biodégradable (aérobie) à 80% en 28 jours (OCDE TG 301B).
Potentiel de bioaccumulation	Le produit est décomposé rapidement par réaction photochimique dans l'air via photolyse indirecte avec production de radicaux libres hydroxyles. La N-méthyl-2-pyrrolidone est facilement biodégradable; >70% en 28 jours (OCDE 301C). L'éther monobutylique du diéthylène glycol a un faible potentiel de bioaccumulation dans les organismes aquatiques avec un facteur de bioconcentration (FBC) estimé de 3. La triéthylamine a un faible facteur de bioconcentration (FBC = 0.5) et un coefficient de partage Log K _{ow} de 1.45, ce qui suggère que le potentiel d'accumulation dans les organismes aquatiques est faible (OCDE TG 305C).
Mobilité dans le sol	La valeur estimée K _{oc} de 20.9 pour la N-méthyl-2-pyrrolidone suggère une très grande mobilité dans le sol. L'éther monobutylique du diéthylène glycol a une valeur estimée log K _{oc} de 0.56 qui indique une très grande mobilité dans le sol (TOXNET). La triéthylamine est soluble dans l'eau et devrait avoir une grande mobilité dans le sol selon la valeur estimée de K _{oc} de 150.
Autres effets nocifs	Le produit n'appauvrit pas la couche d'ozone.

- TSCA : Toxic Substance Control Act
- CERCLA : Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act list of hazardous substances
- EPCRA 313 : Emergency Planning and Community Right-to-Know Act, Section 313 Toxic Chemicals
- EPCRA 302/304 : Emergency Planning and Community Right-to-Know Act, Section 302/304 Extremely Hazardous Substances
- CAA 112(b) HON : Clean Air Act - Hazardous Organic National Emission Standard for Hazardous Air Pollutant
- CAA 112(b) HAP : Clean Air Act - Hazardous Air Pollutants lists pollutants
- CAA 112(r) : Clean Air Act - Regulated Chemicals for Accidental Release Prevention
- CWA 311 : Clean Water Act - List of Hazardous Substances
- CWA Priority : Clean Water Act - Priority Pollutant list

Proposition 65 de l'État de la Californie

Nom chimique	CAS	Cancer	Toxicité sur la reproduction et le développement
N-Méthyl-2-pyrrolidone	872-50-4		X

Autres réglementations

SIMDUT 1988



D2B

Classe D2B : Matières toxiques ayant d'autres effets

HMIS



NFPA



16. Autres informations

Date (AAAA-MM-JJ)	GEMINI INDUSTRIES, INC. 2016-01-25
-------------------	------------------------------------

Version	01
---------	----

Autres informations	<p>RÉFÉRENCES :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Haz-Map, Information on Hazardous Chemicals and Occupational Diseases, http://hazmap.nlm.nih.gov/index.php - TOXNET Databases, Toxicology Data Network, NIH U.S. National Library of Medicine, http://toxnet.nlm.nih.gov/ - Service du répertoire toxicologique de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), http://www.reptox.csst.qc.ca - NIOSH Pocket Guide to Chemical Hazards, Centers for Disease Control and Prevention, NIOSH Publications, 2007, http://www.cdc.gov/niosh/npg/npg.html - Bases de données, Institut National de Recherche et de Sécurité, http://www.inrs.fr/accueil/produits/bdd.html <p>ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists AIHA: American Industrial Hygiene Association HMIS: Hazardous Materials Identification System NFPA: National Fire Protection Association OSHA: Occupational Safety and Health Administration (USA) NIOSH: National Institute for Occupational Safety and Health NTP: National Toxicology Program</p>
---------------------	---

RSST: Règlement sur la santé et la sécurité du travail (Québec)

CIRC: Centre international de recherche sur le cancer

DIVS: Danger immédiat pour la vie ou la santé

SGH: Système général harmonisé

SIMDUT: Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

VECD: Valeur d'exposition de courte durée (15 min)

VEMP: Valeur d'exposition moyenne pondérée

Au meilleur de nos connaissances, les renseignements contenus dans ce document sont exacts. Toutefois, ni Système Préventis ni aucune de ses sociétés ne peuvent être tenus responsables, en tout ou en partie, de l'exactitude ou du caractère exhaustif des renseignements contenus dans ce document. L'utilisateur est en définitive seul responsable de déterminer si le produit convient à l'usage qu'il veut en faire. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans ce document, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls risques qui existent.